

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2163

31 août 2012

### SOMMAIRE

Aachen-Invest Plus .....	103795	KölnBonn Fonds-Portfolio: .....	103795
AC Alternative .....	103797	Kravatski Invest S.A. ....	103786
Albireo Properties S.à r.l. ....	103822	Launer International S.A. ....	103795
All Car Services S.A. ....	103781	Licensing Invest S.A. ....	103789
Allianz Global Investors Fund .....	103790	Limousinium S.A. ....	103794
Allianz Global Investors Luxembourg S.A. .....	103792	LogiInvest .....	103797
Amber Properties S.à r.l. ....	103823	Lubesa SA .....	103793
Anton Properties S.à r.l. ....	103823	Lux Investcom SA .....	103794
Avaros S.A. ....	103782	Melkmina S.A. ....	103793
Barn Properties S.à r.l. ....	103793	Meridium Financial S.A. ....	103792
Berenberg .....	103797	more2day S.A. ....	103821
Berenberg Euro Money Market (SGB) ..	103797	Morgan Stanley Infrastructure S.A. ....	103818
BNP Paribas InstiCash .....	103782	NV Strategie .....	103778
Boduhura Resort S.A. ....	103780	Obsidian .....	103797
Bollemine Holding S.A. SPF .....	103783	Osprey Fonds .....	103796
Brincorp S.A., SPF .....	103783	Piramid Investment Solutions S.A. SPF ..	103792
Desdan Holding S.A. ....	103781	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV .....	103785
Digital Assets Group S.A. ....	103783	Rasec International Holding .....	103778
Fundo .....	103782	RO Investments S.A. ....	103791
Gilux S.A. ....	103781	Sky Flensburg S.à r.l. ....	103824
Global Corporate Investments S.A. ....	103784	Société de Promotion pour le Développe- ment des Activités de Services S.P.F. S.A. .....	103791
Goldenstein & Goldenstein S.A. ....	103779	Sopartag S.A. ....	103784
Goodman Japan Core Fund FCP-FIS ....	103796	Stanley Invest Holding S.A. S.P.F. ....	103791
Grosvenor International S.A. ....	103780	Télévie Luxembourg Asbl .....	103786
GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l. ....	103823	Tigoni Holding S.A. S.P.F. ....	103790
Hifimmo .....	103824	TN US-Equity Portfolio .....	103796
Ibérique de Participations S.A. ....	103784	Trana .....	103796
ILG S.A. ....	103798	Tuscani S.A. ....	103790
Immobilière des Sables S.A. ....	103785	United Investors Synergy .....	103794
Industrial Partnership .....	103779	Vulcano SPF S.A. ....	103789
Intersaco S.A. ....	103795		
Investment Solutions .....	103785		
Investment Vario Pool .....	103796		

**Rasec International Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Le conseil d'administration de la société RASEC INTERNATIONAL HOLDING, société anonyme, ayant son siège social au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.166, a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *18 septembre 2012* à Luxembourg au siège social de la Société à 11h30, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture des comptes consolidés au 31 décembre 2011;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes consolidés au 31 décembre 2011;
3. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2011;
4. Délégation de pouvoir;
5. Divers.

Possibilité d'assister à l'assemblée générale:

Toute personne dont le nom figure dans le registre des actions nominatives de la Société, ainsi que toute personne détenant des actions au porteur de la Société peut assister à l'assemblée générale.

Déroulement de l'assemblée générale:

L'assemblée générale extraordinaire débutera à 11h30, y seront débattus les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

Représentation à l'assemblée générale:

Pour le cas où un actionnaire ne serait pas à même d'assister personnellement à cette assemblée générale extraordinaire, il pourra voter par procuration. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier à RASEC INTERNATIONAL HOLDING, à l'attention de M. Patrick GENTIL, 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Luxembourg. Les procurations sont ensuite à retourner à l'adresse susmentionnée dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 17 septembre 2012 à 18.00 heure locale.

*Au nom du Conseil d'Administration*

Président du Conseil d'Administration

Patrick GENTIL

Référence de publication: 2012098938/32.

**NV Strategie, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.659.

Die Aktionäre der NV Strategie (die "Gesellschaft") werden hiermit darüber informiert, dass anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 24. August 2012 das zur Beschlussfassung über die Tagesordnung erforderliche Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde und werden hiermit zur

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, welche am *28. September 2012* um 16:30 Uhr in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
2. Anpassung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft, um die Verlegung des Sitzes nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg widerzuspiegeln.
3. Anpassung des in Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft geregelten Zwecks der Gesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, so dass dieser wie folgt lautet:  
 "1. Ausschließlicher Zweck der Investmentgesellschaft ist die Anlage in zulässigen Vermögenswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil II des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren ("Gesetz vom 17. Dezember 2010") mit dem Ziel einer angemessenen Wertentwicklung zugunsten der Aktionäre durch Festlegung einer bestimmten Anlagepolitik zu erwirtschaften.  
 2. Die Investmentgesellschaft kann unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 17. Dezember 2010 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen)

("Gesetz vom 10. August 1915") festgelegten Bestimmungen, alle Maßnahmen treffen, die ihrem Zweck dienen oder nützlich sind."

4. Anpassung der Artikel 4, 7, 10, 21, 40 und 42 der Satzung der Gesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren.
5. Änderung des Datums der ordentlichen Generalversammlung auf den dritten Freitag im September sowie die entsprechende Anpassung des Artikels 20 der Satzung der Gesellschaft.
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg bis spätestens 21. September 2012 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionärs hervorgehen, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 21. September 2012 bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A. eingegangen ist.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg angefordert werden.

Senningerberg, im August 2012.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2012112024/8040/48.

**Industrial Partnership, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am *20. September 2012* um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses sowie der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2011.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Neuwahlen.
6. Verschiedenes.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2012112017/534/19.

**Goldenstein & Goldenstein S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.266.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *24 septembre 2012* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2012;
3. affectation des résultats au 31 mars 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012107169/10/18.

---

**Grosvenor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

You are hereby convened to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the company which will take place on 3 October 2012 at 9 a.m. at the registered office of the Company located at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Re-numbering of article 10 of the articles of association as article 10.1 and addition of an article 10.2 (i) to provide that total share holdings by Benefit Plan Investors may not be more than twenty percent (20%) of Class B Voting Preference Shares, with a "Benefit Plan Investor" being defined as within the meaning of Section 3(42) of the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended ("ERISA") (under ERISA, the term "benefit plan investor" is defined to include, without limitation, (i) any US employee benefit plan that is subject to part 4 of subtitle B of Title I of ERISA, (ii) any plan subject to the prohibited transaction provisions of Section 4975 of the US Internal Revenue Code of 1986, as amended, (iii) any insurance company general account (or a wholly owned subsidiary of such a general account) containing "plan assets" under Section 401(c) of ERISA and (iv) any other entity whose assets are treated as "plan assets" under Section 3(42) of ERISA and any regulations promulgated thereunder), and (ii) to provide for a mechanism enforcing such limit on total share holdings by Benefit Plan Investors.

Votes cast do not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Grosvenor International S.A.

*The Board of Directors*

Référence de publication: 2012111047/260/28.

---

**Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.707.

The shareholders are hereby convened to the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on Thursday, the 20th of September 2012 at 2.00 p.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Perusal of the report of the supervisory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2011.
3. Appropriation of results as of December 31, 2011.
4. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Resignation of Mrs. Virginie DOHOGNE as director and discharge.
7. Appointment of Mr. Mark VRIJHOEF, company director, born in Zaanstad (The Netherlands), on September 12, 1974, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.
8. Sundry.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012112010/29/23.

---

**Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 septembre 2012 à 09:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2009, 2010, 2011 et 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012108935/696/18.

**Gilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

tenue extraordinairement le 20 septembre 2012 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2011;
3. Lecture du rapport du Commissaire concernant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011;
4. Approbation des comptes annuels;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012111048/667/18.

**All Car Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.943.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 4 octobre 2012 à 8:10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 18 avril 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112006/1267/15.

**Avaros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 147.288.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 8:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 20 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112007/1267/15.

---

**BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 65.026.

**The STATUTORY GENERAL MEETING**

will be held on *Friday, September 28, 2012* at 3:00 p.m., at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the accounts for the financial period closed as at May 31, 2012 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012112011/755/26.

---

**Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 107.368.

L'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de FUNDO à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

(«l'Assemblée») qui se tiendra le 7 septembre 2012 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011

3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012105489/755/24.

---

**Bollemine Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.653.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 8:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du lundi 25 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112008/1267/15.

---

**Brincorp S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.610.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE,**

qui aura lieu le 19 septembre 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112009/1023/16.

---

**Digital Assets Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 89.977.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 8:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du jeudi 10 mai 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112012/1267/15.

---

**Sopartag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE,  
qui aura lieu le 17 septembre 2012 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112029/1023/17.

---

**Global Corporate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.751.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 9:10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 20 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112013/1267/15.

---

**Ibérique de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 71.811.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 9:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 19 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112014/1267/15.

---

**Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 09:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 05 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112015/1267/15.

---

**Investment Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 87.158.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 octobre 2012 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du lundi 02 juillet 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112016/1267/15.

---

**Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 septembre 2012 à 11.30 heures au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012; affectation des résultats
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration
4. Nominations statutaires
5. Divers

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV cinq jours ouvrables avant l'Assemblée et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (agissant en tant qu'agent teneur de registre de la SICAV : RBC Investor Services Bank S.A.).

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas le quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la SICAV ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012108129/755/27.

**Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 10:10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 20 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012112018/1267/15.

**Télévie Luxembourg Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg F 9.249.

**STATUTS**

L'an 2012, le 10 août.

Ont comparu:

M. Berwick Alain, CEO RTL Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, luxembourgeois

M. Braun Gordon, Employé d'Etat, 100, rue des Champs, L-8053 Bertrange, luxembourgeois

Mme Medinger Isabelle, Directrice Sécurité Routière, 43, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, luxembourgeoise

Mme Noé Marie-Thérèse, Employée communale, 17, rue Prince Henri, L-7341 Heisdorf, luxembourgeoise

Mme Nosbusch Désirée, Actrice/Productrice, c/o Deal Productions, 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, luxembourgeoise

Mme Schaeffer Rose, Présidente Fondation Kiwanis, 9, rue C.M. Spoo, L-4780 Pétange, luxembourgeoise

M. Schiltz Jean-Louis, Avocat, 2, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, luxembourgeois

M. Schmit Edy, Diplômé HEC (Paris), 26, op Fankenacker, L-3265 Bettembourg, luxembourgeois,

représentés par M. Boever Jean-Philippe, Conseiller en médias et télécommunications, 11A, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, luxembourgeois,

agissant tant en son nom personnel que comme mandataire des personnes sus-mentionnées, en vertu de procurations sous seing privé délivrées les 16 juillet 2012 [Berwick], 31 juillet 2012 [Braun], 16 juillet 2012 [Medinger], 19 juillet 2012 [Noé], 16 juillet 2012 [Nosbusch], 16 juillet 2012 [Schaeffer], 16 juillet 2012 [Schiltz] et 17 juillet 2012 [Schmit]. Ces procurations ont été signés ne varietur par le comparant M. Boever.

Les personnes ci-dessus, comparissant par mandataire ou en personne, souhaitent par la présente créer une association sans but lucratif, soumise à la loi modifiée du 21 avril 1928 ainsi qu'aux statuts qui suivent.

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sous le nom de «Télévie Luxembourg Asbl» il est constitué une Association sans but lucratif («l'Association»), dont le siège se trouve 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg et dont la durée est illimitée. L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année.

Les membres-fondateurs de l'Association sont renseignés sur une liste en annexe des présents Statuts.

L'Association observera la plus stricte neutralité et indépendance politique, religieuse, financière et décisionnelle.

**Art. 2.** L'Association a pour objet (i) de coordonner et de mettre en oeuvre, au départ du Grand-duché de Luxembourg, la collecte de dons en faveur de l'Association dans le cadre du Télévie et (ii) de réaliser ou de soutenir, par tous moyens appropriés, directement ou indirectement, toute activité de recherche et de soins au niveau national ou inter-

national ayant pour objet l'étude et la description des maladies sanguines, tumorales et génétiques, ainsi que leur traitement.

Elle peut notamment conclure et exécuter, en vue de la réalisation de son objet, tous contrats et toutes conventions nécessaires ou utiles avec (i) l'association «Télévie Organisation Asbl» ou toute association ou organisation ayant un objet similaire, (ii) tous instituts ou entités de recherche publics ou privés, (iii) toutes entités publiques ou (iv) de manière générale toutes autres personnes physiques ou morales.

L'Association peut s'associer ou devenir membre de toute autre association ou entité juridique ayant un objet similaire au sien.

L'Association va oeuvrer en vue d'obtenir la reconnaissance de son utilité publique et adhérera au code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public.

L'Association peut encore tout faire ce qui est utile à la réalisation de son objet.

## **Titre II. Membres, Admission, Sortie, Engagements**

**Art. 3.** L'Association comporte un minimum de trois membres. Des membres pourront être admis par le Conseil d'Administration sur proposition d'un membre. Aucune qualification particulière n'est requise pour devenir membre de l'Association.

Outre les membres ordinaires, l'Association peut comprendre

- (i) Des membres d'honneur,
- (ii) Des membres de bienfaisance,
- (iii) Des experts formant un comité scientifique.

Le titre de membre, de membre d'honneur ou de membre de bienfaisance est accordé par le Conseil d'Administration aux conditions dont il est souverain juge, à toute personne physique ou morale qui adhère aux présents statuts et qui contribue à la réalisation de l'objet social de l'Association. Les membres s'obligent à verser la cotisation annuelle et à exécuter les décisions de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut créer un Comité Scientifique dans le but de conseiller et d'informer le Conseil sur l'évolution de la recherche scientifique dans les domaines qui font l'objet de l'Association, sur les orientations scientifiques à prendre par l'Association, sur l'évolution des projets soutenus par l'Association ainsi que sur tout nouveau projet qui mériterait l'attention de l'Association. Ce Comité est une émanation du Conseil d'Administration. Sa composition, ses compétences et son fonctionnement sont arrêtés par le Conseil d'administration et ratifiés par une Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra décider de faire représenter l'Association par le Président ou un membre du Comité Scientifique au sein de toute association avec une entité publique ou privée à vocation scientifique, ayant pour objet l'étude et la description des maladies sanguines, tumorales et génétiques, ainsi que leur traitement.

**Art. 4.** Tout membre de l'Association est libre de se retirer de l'Association, en adressant sa démission par écrit au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire de l'Association tout membre qui reste en défaut de régler sa cotisation dans un délai de 30 jours du rappel qui lui sera envoyé.

**Art. 5.** L'exclusion d'un membre peut être prononcée sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale à la majorité des voix de deux tiers des membres présents ou représentés, l'intéressé ayant été entendu en ses explications ou ayant été dûment convoqué et ne s'étant pas présenté. Pourra être exclu le membre qui refuse de se conformer aux statuts de l'Association, à son règlement intérieur ou aux décisions de ses organes, ainsi que le membre qui contreviendrait aux intérêts de l'Association ou à sa neutralité politique ou religieuse ainsi qu'à son indépendance financière ou décisionnelle.

**Art. 6.** Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

## **Titre III. Assemblée Générale**

**Art. 7.** L'Assemblée Générale se compose de tous les membres.

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'Association. Elle peut prendre toute décision dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est seule compétente pour délibérer notamment sur les objets suivants:

- (i) Modification des statuts
- (ii) Nomination et révocation des administrateurs
- (iii) Approbation des budgets et des comptes
- (iv) Désignation des commissaires aux comptes ainsi que de la société de révision et d'audit prévue à l'Article 13
- (v) Dissolution de l'Association

Les décisions sont prises par simple majorité des membres présents, hors le cas où il en est autrement décidé par les statuts ou la loi.

En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le supplée, est prépondérante.

Le mode de scrutin sera déterminé par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée pourra prendre des résolutions en dehors de l'ordre du jour.

**Art. 8.** Chaque membre a le droit de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre, muni d'une procuration écrite. Un membre ne pourra représenter plus d'un autre.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire au mois de juin et en session extraordinaire chaque fois que le Conseil d'Administration l'estime nécessaire ou que la demande écrite au président en est faite par un cinquième des membres. Les convocations aux assemblées générales se feront par lettres missives auxquelles sera joint l'ordre du jour. Les décisions de l'Assemblée Générale seront, de la même façon, portées à la connaissance des membres associés absents et des tiers intéressés.

#### Titre IV. Conseil d'administration

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif de l'Association. Il comprend au minimum cinq membres. Ils sont désignés par l'Assemblée Générale ordinaire. L'Assemblée désignera en tant que membre un représentant de la communauté scientifique impliqué dans les domaines de recherche des maladies sanguines, tumorales et génétiques, un représentant des organisations philanthropiques, des service-clubs ou des associations membres de l'Association, ainsi qu'un représentant de RTL, partenaire média principal.

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans. Ils sont rééligibles.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président ou à son défaut, par le membre le plus âgé du conseil d'administration.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, le ou les membres restants gardent les mêmes pouvoirs que si le Conseil était au complet, tant que l'Assemblée ne l'aura pas complété. Si le nombre d'administrateurs en fonction devait être inférieur en nombre à la moitié plus un des membres du Conseil, les membres restant en fonction convoqueront une assemblée extraordinaire pour procéder aux nominations nécessaires.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration gère l'Association, exécute les décisions de l'Assemblée Générale, convoque les assemblées et réunions, fait rapport sur l'activité de l'Association. Il peut déléguer, sous sa responsabilité, la gestion des affaires courantes de l'Association à un Comité exécutif composé de membres du Conseil d'Administration parmi lesquels figure d'office le représentant de RTL au Conseil. Il peut en outre, sous sa responsabilité, charger une personne ou un groupe de personnes de certaines missions particulières rentrant dans le champ de compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut arrêter un règlement d'ordre intérieur qui sera soumis pour approbation à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est nanti des pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne les actes d'administration que les actes de disposition qui intéressent l'Association.

Il dresse et modifie notamment les actes d'administration et de disposition ainsi que le programme des dépenses de l'Association, décide de toutes subventions, en détermine les modalités d'octroi et de contrôle d'affectation, ainsi que le ou les bénéficiaires. Il décide souverainement du placement et de la disposition de tous capitaux, de l'emploi des revenus, de la création de fonds de réserve ou de prévision ainsi que de tous reports d'un exercice à l'autre.

Les actes qui engagent l'Association doivent être signés par le président ou son remplaçant et par le secrétaire. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'Association par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président.

**Art. 12.** Le Conseil peut valablement délibérer si la moitié au moins de ses membres est présente. Les convocations se font par lettres missives, fax, télex, ou message électronique au moins 5 jours ouvrables à l'avance et contiendront un ordre du jour détaillé. En cas d'accord de tous les administrateurs ou, à défaut, en cas d'urgence dûment motivée, il peut être fait abstraction des formalités de convocation. Dans ce cas, la convocation peut être faite par tous moyens à condition d'être adressée à tous les administrateurs. Dans les mêmes conditions, le Conseil peut tenir des réunions par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen similaire pour autant que l'authenticité des votes émis par chaque administrateur ne puisse être raisonnablement mise en doute à la suite du recours à de pareils procédés.

Le Conseil délibère valablement si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés. La représentation d'un membre du Conseil ne peut avoir lieu que par un autre membre de ce Conseil, sur base d'un mandat écrit et n'est valable que pour une séance du Conseil d'Administration.

Toute décision est prise à la majorité simple des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 13.** Le trésorier assure la gestion financière, la tenue de la comptabilité et l'établissement du budget annuel de l'Association. Il rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de l'état des finances de l'Association et des engagements financiers de l'Association dans l'ensemble de ses projets. Il établit les comptes annuels en appliquant les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg et les présente, au nom du Conseil d'Admi-

nistration, avec le budget annuel, à l'Assemblée Générale annuelle. Ces comptes annuels sont contrôlés par deux commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale.

Sans préjudice du mandat des commissaires aux comptes, les comptes de l'Association ainsi que l'affectation des fonds récoltés aux projets soutenus par l'Association seront vérifiés au moins une fois par an par une société de révision et d'audit indépendante désignée par l'Assemblée Générale.

#### **Titre V. Cotisations**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation annuelle des membres associés. Celle-ci ne pourra dépasser 50 Euro.

Les ressources de l'Association se composent des cotisations des membres, des contributions des membres d'honneur et des membres bienfaiteurs, de dons et notamment de ceux collectés annuellement lors de l'action «Télévie», organisée par l'Association en collaboration avec RTL (partenaire média principal), de legs, subsides, subventions, emprunts, intérêts et de tout autre apport financier ou matériel qui lui serait fait par toute personne ou entité et de tout autre revenu.

#### **Titre VI. Dissolution**

**Art. 15.** En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'Association, l'Assemblée Générale déterminera la destination des biens de l'Association dissoute tout en respectant l'objet énoncé à l'article 2 ci avant.

#### **Titre VII. Dispositions supplétives**

**Art. 16.** Pour le surplus, sont d'application les dispositions de la loi.

Luxembourg, le 10 août 2012. Alain Berwick / Gordon Braun / Isabelle Medinger / Marie-Thérèse Noé / Désirée Nosbusch / Rose Schaeffer / Jean-Louis Schiltz / Edy Schmit / Jean-Philippe Boever.

Référence de publication: 2012106539/166.

(120145239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

#### **Licensing Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.270.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 11 mai 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112019/1267/15.

---

#### **Vulcano SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.457.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 19 septembre 2012 à 17.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112032/660/15.

---

**Tuscani S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 14:20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 27 avril 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112031/1267/15.

**Tigoni Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 32.924.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 14:10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 04 juillet 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112030/1267/15.

**Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 71.182.

The Board of Directors of Allianz Global Investors Fund (SICAV) (the "Company") announces that the following funds have been merged into the Sub-Funds Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Small Cap Equity and Allianz Global Investors Fund - Allianz Global Equity of the Company as of 24 July 2012.

ISIN	WKN	Fund Name	Share Class	Status
LU0096450639	989873	Allianz RCM Small Cap Europa	A (EUR)	Merging Fund
LU0293315023	A0MPE7	Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Small Cap Equity	A (EUR)	Receiving Sub-Fund
LU0235474060	A0HNSC	Allianz RCM Small Cap Europa	I (EUR)	Merging Fund
LU0293315882	A0MPFD	Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Small Cap Equity	I (EUR)	Receiving Sub-Fund
LU0317263795	A0MWNW	Allianz RCM Small Cap Europa	WT (EUR)	Merging Fund
LU0294427389	A0MN8T	Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Small Cap Equity	WT (EUR)	Receiving Sub-Fund
LU0348728998	A0Q06N	Allianz Global Investors Fund - Allianz RCM Global Unconstrained	AT (USD)	Merging Sub-Fund
LU0101244092	921893	Allianz Global Investors Fund - Allianz Global Equity	AT (USD)	Receiving Sub-Fund

As a result of the merger the fund Allianz RCM Small Cap Europa and the Sub-Fund Allianz Global Investors Fund - Allianz RCM Global Unconstrained were liquidated.

Senningerberg, August 2012.  
By order of the Board of Directors  
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012112033/755/33.

---

**Stanley Invest Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 88.828.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 10 juillet 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112028/1267/15.

---

**S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 15.683.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 12:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du jeudi 19 avril 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112027/1267/16.

---

**RO Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 154.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 11:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du lundi 21 mai 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112026/1267/15.

---

**Piramid Investment Solutions S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.944.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 11:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 27 avril 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112025/1267/15.

**Meridium Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.222.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 11:10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 8 mai 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112023/1267/15.

**Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Der Verwaltungsrat der Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 24. Juni 2012 der folgenden Fonds in den Teilfonds Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Small Cap Equity der Allianz Global Investors Fund (SICAV) verschmolzen wurden:

ISIN	WKN	Fondsname	Anteilkasse	Status
LU0096450639	989873	Allianz RCM Small Cap Europa	A (EUR)	untergegangener Fonds
LU0293315023	A0MPE7	Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Small Cap Equity	A (EUR)	aufnehmender Teilfonds
LU0235474060	A0HNSC	Allianz RCM Small Cap Europa	I (EUR)	untergegangener Fonds
LU0293315882	A0MPFD	Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Small Cap Equity	I (EUR)	aufnehmender Teilfonds
LU0317263795	A0MWNW	Allianz RCM Small Cap Europa	WT (EUR)	untergegangener Fonds
LU0294427389	A0MN8T	Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Small Cap Equity	WT (EUR)	aufnehmender Teilfonds

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Fonds Allianz RCM Small Cap Europa aufgelöst.

Senningerberg, August 2012

*Die Verwaltungsgesellschaft.*

Référence de publication: 2012112034/755/24.

**Melkmina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 124.813.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 10:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 06 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112022/1267/15.

---

**Lubesa SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 82.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 10:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du jeudi 28 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112021/1267/15.

---

**Barn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 134.959.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de Barn Properties S.à r. l. prises le 20 Juillet 2012*

L'unique Associé de Barn Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012097994/22.

(120135579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**United Investors Synergy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.946.

Conformément aux dispositions de l'article 75 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") et à la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 15 mai 2012, le conseil d'administration de la Société rend publique par la présente la prise d'effet, en date du 15 mai 2012, de la fusion par absorption, telle que prévue à l'article 1, point 20) a), de la Loi de 2010, par laquelle les compartiments "United Investors SICAV - Avaron Emerging Europe" et "United Investors SICAV - Synergy Emerging Markets", deux compartiments de la société United Investors Sicav (dénommée depuis le 5 juin 2012 Bestinver SICAV), une société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, soumise à la Partie I de la Loi de 2010, ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 617, ont été respectivement absorbés dans les compartiments "United Investors Synergy - Avaron Emerging Europe" et "United Investors Synergy - Synergy Emerging Markets", deux compartiments existants de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012112035/755/19.

---

**Lux Investcom SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 4 octobre 2012 à 10:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 13 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112020/1267/15.

---

**Limousinium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.487.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement à Luxembourg le 24 mai 2012 a pris l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «L'Assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de la société, Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprise, demeurant à 67 rue Michel Welter, à L-2730 Luxembourg.»
2. «L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société, la société à responsabilité limitée READ SARL, établie et ayant son siège social 3 A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 24 mai 2012.

Le mandat du nouveau commissaire au compte ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.»

Pour extrait conforme

Signature

*Le secrétaire*

Référence de publication: 2012097443/20.

(120134367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

---

**Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le *14 septembre 2012* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012107170/534/16.

**Launer International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 49.356.

The shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily on *11 September 2012* at 16.30 o'clock at the headoffice, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2011.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2012107171/534/17.

**KölnBonn Fonds-Portfolio; Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié au 01.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures / Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2012091225/10.

(120127320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

**Aachen-Invest Plus, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié au 01.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Signatures

Référence de publication: 2012091226/10.

(120127322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

### **TN US-Equity Portfolio, Fonds Commun de Placement.**

Das konsolidierte Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 20. Juni 2012, für den Fonds TN US-EQUITY PORTFOLIO wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012110523/10.

(120149650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

---

### **Investment Vario Pool, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 29. Juni 2012, für den Fonds Investment Vario Pool wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012110524/10.

(120149651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

---

### **Trana, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 29. Juni 2012, für den Fonds Trana wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012110525/10.

(120149652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

---

### **Osprey Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 20. Juni 2012, für den Fonds Osprey Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012110526/10.

(120149653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

---

### **Goodman Japan Core Fund FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

The amended management regulations restated as at 16 August 2012 with respect to the fund Goodman Japan Core Fund FCP-FIS have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion refondu en date du 16 août 2012 concernant le fonds commun de placement Goodman Japan Core Fund FCP-FIS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

GJL Management (Lux) S.à r.l.

Dominique Prince

Manager

Référence de publication: 2012110739/14.

(120149973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

---

### **AC Alternative, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 22. Juni 2012, für den Fonds AC Alternative wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012110527/10.

(120149654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

---

### **Obsidian, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 29. Juni 2012, für den Fonds Obsidian wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012110528/10.

(120149655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

---

### **Loginvest, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 29. Juni 2012, für den Fonds Loginvest wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012110529/10.

(120149656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

---

### **Berenberg, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Berenberg, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. August 2012.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2012104728/12.

(120142677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

### **Berenberg Euro Money Market (SGB), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Berenberg Euro Money Market (SGB), welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. August 2012.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2012104729/12.

(120142678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**ILG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.405.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ILG S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 169.405 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, on June 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 25, 2012, N° 1581. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, with professional residence in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Giacomo Pessano, employee, with professional residence in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Giacomo Pessano, employee, with professional residence in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer and, together with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen million nine hundred fifty thousand United States dollars (USD 19,950,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) to twenty million United States dollars (USD 20,000,000) by way of the issuance of nineteen million nine hundred fifty thousand (19,950,000) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.
3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.
4. Approval of the repayment by the Company of an amount of eight hundred thousand seven hundred thirty (USD 800,730) out of its reserve account to the benefit of Financière Molière;
5. Approval of the issuance by the Company of one hundred eighty thousand (180,000) warrants (the Warrants);
6. Approval of the report on the issuance of the Warrants, the conversion ratio and the conversion of the Warrants drawn up by an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) (the Auditor Report) for the purpose of article 32-4 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Luxembourg Company Law);
7. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to inter alia reflect item 2 of the agenda;
8. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2; and
9. Miscellaneous.

II. The powers of attorney of the represented shareholders of the Company (the Shareholders) and the number of their respective shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxy holder of the represented Shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the proxies of the represented Shareholders, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the Shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen million nine hundred fifty thousand United States dollars (USD 19,950,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) to twenty million United States dollars (USD 20,000,000) by way of the issuance of nineteen million nine hundred fifty thousand (19,950,000) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon,

(i) L Capital 3 FCPR, a fonds commun de placement à risques, represented by its management company (société de gestion) L Capital Management, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, with a share capital of € 6.730.400, having its registered office located 22, avenue Montaigne, Paris (75008) and registered with the Companies' Registry of Paris under number 433 485 596, here represented by Giacomo Pessano, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to four million nine hundred fifty-three thousand two hundred thirty-seven (4,953,237) new shares of the Company with a par value one United States dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by:

(a) a contribution in cash in an amount of nineteen million two hundred fifty thousand one hundred thirty-three United States dollars (USD 19,250,133) (the Contributed Cash A); and

(b) a contribution in kind consisting of 25,655,000 shares it holds in the share capital of Financière TWLC, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, with a share capital of € 73.300.000, whose registered office is located 42, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris, France, registered with the Paris Trade and Commerce Registry under number 532 654 324 (TWLC) (the Contributed TWLC Shares A) having an aggregate value of at least fifty-seven million fifty thousand United States dollars (USD 57,050,000);

The contribution of the Contributed TWLC Shares A and the Contributed Cash A in an aggregate amount of seventy-six million three hundred thousand one hundred thirty-three United States dollars (USD 76,300,133) is allocated as follows:

- four million nine hundred fifty-three thousand two hundred thirty-seven United States dollars (USD 4,953,237) to the nominal share capital account of the Company; and
- seventy-one million three hundred forty-six thousand eight hundred ninety-six United States dollars (USD 71,346,896) to the share premium account of the Company.

(ii) Financière Molière, a société privée à responsabilité limitée organized under the laws of the Kingdom of Belgium, with a share capital of € 109,809, having its registered office located 11, rue de la Montagne in Charleroi (6000), Belgium, registered at the Companies Register under the number 0863 268 128 (Financière Molière), here represented by Giacomo Pessano, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to five million seven hundred thirty-six thousand one hundred eighty-one (5,736,181) new shares of the Company with a par value of one United States dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of forty-seven million three hundred ninety-seven thousand one hundred thirty (47,397,130) shares it holds in the share capital of TWLC (the Contributed TWLC Shares B) having an aggregate value of at least one hundred five million three hundred ninety-eight thousand eight hundred two United States dollars (USD 105,398,802);

The contribution of the Contributed TWLC Shares B in an aggregate amount of USD 105,398,802 is allocated as follows:

- five million seven hundred thirty-six thousand one hundred eighty-one United States dollars (USD 5,736,181) to the nominal share capital account of the Company; and
- ninety-eight million eight hundred sixty-one thousand eight hundred ninety-one United States dollars (USD 98,861,891) to the share premium account of the Company.

The remaining amount of the contribution of eight hundred thousand seven hundred thirty United States dollars (USD 800,730) shall be allocated to a reserve account of the Company.

(iii) Financière Racine S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3a, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Giacomo Pessano whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to one million six hundred seventy-three thousand five hundred seven (1,673,507) new shares of the Company with a par value of one United States dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an amount of sixteen million three hundred ninety thousand five hundred seventeen United States dollars (USD 16,390,517) (the Contributed Cash B), which is allocated as follows:

- one million six hundred seventy-three thousand five hundred seven United States dollars (USD 1,673,507) to the nominal share capital account of the Company; and
- fourteen million seven hundred seventeen thousand ten United States dollars (USD 14,717,010) to the share premium account of the Company.

(iv) Mr. Stanislas Barra, born on 2 August 1978 in Paris, a French citizen, whose address is 26, rue Christophe Colomb, Ivry-sur-Seine (9420), here represented by Giacomo Pessano, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to thirty-eight thousand seven hundred sixty-seven (38,767) new shares of the Company with a par value of one United States dollars (USD 1) each and to fully pay up such shares by:

(a) a contribution in cash in an amount of eighty-five thousand eight hundred seventy-seven United States dollars (USD 85,877) (the Contributed Cash C); and

(b) a contribution in kind consisting of two hundred forty-seven thousand eight hundred seventy (247,870) shares it holds in the share capital of TWLC (the Contributed TWLC Shares C) having an aggregate value of at least five hundred fifty-one thousand one hundred ninety-eight United States dollars (USD 551,198);

The contribution of the Contributed TWLC Shares C and the Contributed Cash C in an aggregate amount of six hundred thirty-seven thousand seventy-five United States dollars (USD 637,075) is allocated as follows:

- thirty-eight thousand seven hundred sixty-seven United States dollars (USD 38,767) to the nominal share capital account of the Company; and

- five hundred ninety-eight thousand three hundred eight United States dollars (USD 598,308) to the share premium account of the Company attached to the shares.

(v) Mr. Charles Myotte, born on 8 February 1973 in Dreux, a French citizen, whose address is 74, rue de la Tour, Paris (75116), here represented by Giacomo Pessano, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to six thousand two hundred eighty-four (6,284) new shares of the Company with a par value of one United States dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in a contribution in cash in an amount of sixty-one thousand five hundred forty United States dollars (USD 61,540) (the Contributed Cash D), which is allocated as follows:

- six thousand two hundred eighty-four United States dollars (USD 6,284) to the nominal share capital account of the Company; and

- fifty-five thousand two hundred fifty-six United States dollars (USD 55,256) to the share premium account of the Company.

(vi) Bright Times International Holdings, a private company limited by shares incorporated under the laws of Hong Kong, with a share capital of HK\$10,000 whose registered office is located Unit A, 3/F., Cheong Sun Tower, 116-118 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, registered under the number 1727197, here represented by Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to seven million four hundred seventy-four thousand two hundred thirty-eight (7,474,238) new shares of the Company with a par value of one United States dollars (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of nine (9) shares it holds in the share capital of Swiss Watch Group FZCO, a Free Zone Company with limited liability incorporated under the laws of Dubai, with a share capital of Dhs1,000,000, whose registered office is located at the Dubai Airport Free Zone, (P O Box 54252 / Office No. C-11), Dubai, United Arab Emirates, registered with the Free Zone Company registrar under the number DAFZA-FZCO-CF-003 (SWG FZCO) (the Contributed SWG Shares) having an aggregate value of at least USD 120,000,000, which is allocated as follows:

- seven million four hundred seventy-four thousand two hundred thirty-eight United States dollars (USD 7,474,238) to the nominal share capital account of the Company; and

- one hundred twelve million five hundred twenty-five thousand seven hundred sixty-two United States dollars (USD 112,525,762) to the share premium account of the Company.

(vii) La Financière Patrimoniale d'Investissement, a French "société par actions simplifiée", with a share capital of € 265,711,190, having its registered office located 24-26, rue Ballu, Paris (75009), France and registered with the Companies' Registry of Paris under number 444 417 083, here represented by Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to eighteen thousand eight hundred twenty-nine (18,829) new shares of the Company with a par value of one United States dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an amount of one hundred eighty-four thousand four hundred eighteen United States dollars (USD 184,418) (the Contributed Cash E) which is allocated as follows:

- eighteen thousand eight hundred twenty-nine United States dollars (USD 18,829) to the nominal share capital account of the Company; and

- one hundred sixty-five thousand five hundred eighty-nine United States dollars (USD 165,589) to the share premium account of the Company.

(viii) LFPE S.C.A. Sicar, a "société en commandite par actions" organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a variable capital, having its registered office located 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 125.398, here represented by Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to eighteen thousand eight hundred twenty-nine (18,829) new shares of the Company with a par value of one United States dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an amount of one hundred eighty-four thousand four hundred eighteen United States dollars (USD 184,418) (the Contributed Cash F) which is allocated as follows:

- eighteen thousand eight hundred twenty-nine United States dollars (USD 18,829) to the nominal share capital account of the Company; and

- one hundred sixty-five thousand five hundred eighty-nine United States dollars (USD 165,589) to the share premium account of the Company.

(ix) FCPR FLFPE, a fonds commun de placement à risques, managed by LFPI Gestion, a société par actions simplifiée with a share capital of €150.000 having its registered office located 24-26, rue Ballu in Paris (75009) registered with the

Companies' Registry of Paris under the number 450 708 508, here represented by Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to eleven thousand two hundred ninety-nine (11,299) new shares of the Company with a par value of one United States dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an amount of one hundred ten thousand six hundred fifty-two United States dollars (USD 110,652) (the Contributed Cash G) which is allocated as follows:

- eleven thousand two hundred ninety-nine United States dollars (USD 11,299) to the nominal share capital account of the Company; and
- ninety-nine thousand three hundred fifty-three United States dollars (USD 99,353) to the share premium account of the Company.

(x) LFPI Mezzanine S.C.A. Sicar, a "société en commandite par actions" organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a variable capital, having its registered office located 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 128.327, here represented by Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to eighteen thousand eight hundred twenty-nine (18,829) new shares of the Company with a par value of one United States dollars (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an amount of one hundred eighty-four thousand four hundred eighteen United States dollars (USD 184,418) (the Contributed Cash H) which is allocated as follows:

- eighteen thousand eight hundred twenty-nine United States dollars (USD 18,829) to the nominal share capital account of the Company; and
- one hundred sixty-five thousand five hundred eighty-nine United States dollars (USD 165,589) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of thirty-six million four hundred fifty-one thousand nine hundred seventy-three United States dollars (USD 36,451,973) representing the aggregate contributed cash is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Contributed TWLC Shares A, the Contributed TWLC Shares B, the Contributed TWLC Shares C, the Contributed SWG Shares are collectively referred to as the Contributed Assets.

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of Luxembourg Company Law, the valuation of the Contributed Assets is evidenced by a report prepared by FIDEWA CLAR S.A, Réviseur d'entreprises agréé, dated July 27, 2012, which concludes as follows:

"Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of USD 283,000,000 resulting from the application of the valuation method as described [in our report] is not least equal to the 16,228,175 new shares of ILG S.A. to be issued at a nominal value of USD 1 each together with a share premium of USD 265,971,095, as well as to a shareholders debt "soulté" of USD 800,730."

Said report, after having been signed ne varietur by the representative(s) of the Shareholders and of the new shareholders and by the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

*Third resolution*

The Meeting resolves to approve the repayment by the Company of an amount of USD 800,730 out of its reserve account to the benefit of Financière Molière.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to approve the issuance by the Company of one hundred eighty thousand (180,000) warrants (the Warrants).

The Meeting resolves to acknowledge, approve and agree that each Warrant, if exercisable, may be converted into one share in the Company, having a nominal amount of one United States dollar (USD 1) each.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Auditor Report which concludes as follows:

"Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the 180,000 warrants to be issued on July 27, 2012 with a nominal value of USD 955,900 is not at least equal to the number and the par value of the new shares to be issued, would the warrants be exercised at the date of the Auditor Report."

The Auditor Report will remain attached to the present deed.

*Sixth resolution*

As a result of the resolutions above, the Meeting resolves to amend and restate the Articles as follows:

**1. "Name.** There is hereby established a Luxembourg Company, as a limited Company.

The name of the Company is ILG. S.A. (the Company).

**2. Registered office.** The registered office is in Luxembourg.

### 3. Corporate object.

3.1 The Company aims to participate in any form whatsoever, in any Luxembourg and foreign companies, the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option purchasing and otherwise and including the acquisition of patents and licenses, their management and development in all forms of financial assistance, administrative, commercial and consulting, as well as all operations connected directly or indirectly its purpose, by borrowing including with or without security and in any currency, by way of bond issues that will be convertible and / or subordinated and good and by providing loans or guarantees to companies in which it has taken interest, without these are substantial or any Company being a direct or indirect of the Company, or any Company belonging to the same group as the Company.

3.2 For purposes of this article, a corporation will be considered in the same group as the Company if that other Company, directly or indirectly owns, is owned by, controlling, controlled by or is under common control with, or is controlled by a shareholder of the Company. A corporation will be considered to control another Company if it holds, directly or indirectly, all or a substantial part of the entire share capital of the Company or has the power to direct or guide the management and policies of the another Company, whether the means of holding securities conferring voting rights, by contract or otherwise.

3.3 In addition, the Company can perform all commercial, financial, securities and property related directly or indirectly to its purpose or which may facilitate the achievement.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

It can be dissolved by decision of the extraordinary general meeting of shareholders adopted for the amendment of articles of association.

### 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is set at USD 20,000,000.- (twenty million U.S. Dollars) divided into 20,000,000 (twenty million) shares with a nominal value of USD 1.- (one U.S. Dollar) each (collectively the Shares).

5.2 All Shares are and will remain in registered form.

5.3 The authorized capital is set at USD 10,000,000.- (ten million U.S. Dollars), represented by 10,000,000 (ten million) shares of a nominal value of USD 1.- (one U.S. Dollar) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by decision of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending the statutes.

The Management Board is authorized, for a period of five years ending June 13 th , 2017, to increase as much as the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

These capital increases may, as will be determined by the Management Board, be subscribed and issued in the form of shares with or without premium to release part or in cash, in kind or by offsetting uncontested, current and immediately vis-à-vis the society or even in case of proper authorization of the meeting which decided the constitution of these reserves or premiums, by incorporation of retained earnings, reserves or premiums available emission, as will be determined by the Management Board.

In addition, the Management Board is authorized to issue, within the limits of the authorized capital, convertible bonds or other securities convertible into shares of the Company.

The Management Board may delegate its powers to any director, officer or other person duly authorized to receive subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of this capital increase.

Whenever the Management Board has made effective an increase of the subscribed capital, this article will be considered as automatically adapted to the change.

**6. Shares.** The Company recognizes a licensee by title. If the title belongs to several persons or is subject to a usufruct or a pledge, the Company has the right to suspend the exercise of such rights until only one person is designated as, against him, the owner of those rights.

**7. Transfer of Shares.** Any transfer of Shares shall be subject to the undertakings and restrictions provided for in the shareholders' agreement entered into between the shareholders of the Company, as may be amended from time to time (the Shareholders Agreement).

### 8. Management Board.

#### 8.1 Composition of the Management Board

(i) The Company shall be managed by a board of directors (the Management Board), which shall comprise at least three (3) members and up to six (6) members, including:

- two (2) members nominated for appointment by Financière Molière (including the CEO);
- two (2) members nominated for appointment by the Financial Investor; and
- two (2) members nominated for appointment by Bright Time International Holdings (including the COO).

(ii) The candidates nominated by the respective shareholders shall be appointed by the General Meeting which shall determine their remuneration (if any) and the term of their office. Members of the Management Board cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Each member of the Management Board may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting, upon proposal of the shareholder who nominated him for appointment and who will nominate for appointment the replacement of the removed member.

(iv) If a legal entity is appointed as a member of the Management Board, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a member of the Management Board becomes vacant, the other members of the Management Board, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new member of the Management Board is appointed by the next General Meeting.

## 8.2 Powers of the Management Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Management Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Management Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Management Board delegates the day-to-day management to a chief executive officer (the CEO) and a chief operating officer (the COO), acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Management Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

## 8.3 CEO and COO

(i) The CEO shall be appointed among the candidates proposed by Financière Molière. For the avoidance of doubt, the CEO may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting, upon proposal of Financière Molière. The CEO is automatically a member of the Management Board.

The CEO shall manage the day-to-day business of the Company vis-à-vis third parties, in accordance with its corporate purpose, subject to the powers granted to the Management Board.

(ii) The COO shall be appointed among the candidates proposed by Bright Time International Holdings. For the avoidance of doubt, the COO may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting, upon proposal of Bright Time International Holdings. The COO is automatically a member of the Management Board.

The COO shall have operational prerogatives in relation with the day-to-day business of the Company, subject to the powers granted to the Management Board.

## 8.4 Procedure

(i) The Management Board must appoint a chairman (the Chairman) from among its members proposed by the Financial Investor, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board and of General Meetings. The Chairman shall not have a casting vote.

(ii) The Management Board shall meet at the request of (i) the Chairman of the Management Board or (ii) the CEO and the COO acting jointly, and at least once per quarter, at the registered office of the Company or in any other place in Luxembourg indicated by the Chairman of the Management Board or the CEO and the COO in such notice, which may be sent by email, fax or letter.

(iii) Unless otherwise agreed by all members of the Management Board, written notice of any Management Board meeting shall be given to all directors at least five (5) days in advance and shall include the agenda of the meeting, and any reasonable documentation and/or information pertaining to each of the items listed on such agenda, in order to fairly allow the members of the Management Board to take a decision.

(iv) No notice is required if all members of the Management Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Management Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Management Board meeting.

(vi) The Management Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one member proposed by the Financial Investor. Management Board Resolutions shall be validly adopted by a simple majority of vote of the members of the Management Board, present or represented, it being provided that (a) in the event the Management Board is composed of an even number of members, the Chairman of the Management Board will have a casting vote for any decision of the Management Board, and (b) the approval of the decisions of the

Management Board relating to strategic decisions as listed in article 8.5 must necessarily include a positive vote of one of the members proposed by the Financial Investor. Management Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the Chairman, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Management Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Management Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Management Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

#### 8.5 Strategic Decisions

(i) The following strategic decisions require the approval of the Management Board. The CEO and the COO will not make any of the following decisions, nor take any measure which would in practice lead to the same consequences as would any of the following decisions in relation with the Company and the IWG Group's companies, without being previously approved by the Management Board:

a. any approval and modification of the Consolidated Annual Budget and of the Consolidated Revised Three Years Plan;

b. any entering into, modification or cancellation of any agreement entered into between the Group Companies and any related parties;

c. any entering into, modification or cancellation of any agreement entered into between a IWG Group's company and a third party that would represent an aggregate amount of turnover equal to or superior than EUR 1,500,000 during a relevant fiscal year;

d. the purchasing of, or subscription to, or assigning of any asset (tangible or intangible, including shares in companies and any business or activity) by the Company or the IWG Group's companies, in any way, directly or indirectly, which would exceed, individually, by no more than EUR 350,000 during a relevant fiscal year;

e. any proposal made to the General Meeting to approve the consolidated accounts and the annual accounts, and any vote by the Company concerning the approval by the Company of the annual accounts of the IWG Group's Companies;

f. any signature, modification, renewal, cancellation or violation, verbal or written, of any agreement entered into between by shareholders of the Company and/or their Affiliates, and the Company and/or any of its Subsidiaries;

g. the IPO of the Company or any of its IWG Group's Companies;

h. the recruitment, appointment, removal and increase of the compensation and of the benefit in kind of any Manager (as defined in the Shareholders Agreement), other manager/director or employee of the Company or the IWG Group's companies whose gross compensation exceeds EUR 90,000 during a fiscal year, or decision which result in an increase of the compensation (benefit in kind included) of 15% of the gross compensation paid compared to the precedent fiscal year;

i. the implementation of any stock option, plans granting of free shares, company savings, (or equivalent under the applicable law), mandatory or optional profit-sharing plans or other similar plans within the Company or the IWG Group's Companies;

j. the creation, winding-up, acquisition or transfer, directly or indirectly, of any subsidiary, business or branch office, the entering into any joint-venture or cooperation agreement with any entity, and the liquidation, dissolution, winding-up of any entity of the Group;

k. any modification of the articles of association of the Company or the IWG Group's companies' articles of associations;

l. any proposal made to the General Meeting to issue securities of any kind, or any vote by the Company concerning the issuance of securities of any kind by the IWG Group's companies;

m. any change or direction in the activities of the Company or the IWG Group's Companies or the transfer of any or all of their activities;

n. any decision that would require the prior approval of the Mezzanine Lenders, or the Company's and IWG Group's main lenders;

o. the incurring of any new indebtedness and the amendment to the terms and conditions of any credit facility for an amount superior to EUR 500,000 within the Company or the IWG Group;

p. the granting of any endorsements, guarantees or sureties for an amount superior to EUR 500,000, by the Company or the IWG Group's companies for the benefit of the Subsidiaries or of any Third Party;

q. any proposal made to the Shareholders to appoint or dismiss the Company's statutory auditors, and the appointment or dismissal of the IWG Group's companies' statutory auditors (or equivalent under the applicable law);

r. initiation, settlement, or dismissal of any claim, action or proceedings involving an amount exceeding EUR 100,000 within the Company or the IWG Group;

s. any vote made by the Company within the general meetings of the shareholders of any IWG Group's companies; and

t. any undertaking to perform any of the acts referred to under paragraphs (a) to (s) above or to grant an option or any other agreement whose exercise would require or may require performing one of these acts.

(ii) Notwithstanding the provisions of paragraph (i) above, the management of the Group may take any of the decisions referred to above, or take any measure which would in practice lead to the same consequences as would any of such decisions, without obtaining the prior written approval of the Management Board, if such decision is expressly referred to in the Consolidated Annual Budget, duly approved by the Management Board.

#### 8.6 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors or, by the sole signature of the CEO within the limits of the day-to-day management.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Management Board.

#### 9. Observers.

(i) Up to five (5) observers will be appointed to observe the Management Board (the Observers) it being provided that:

- the Original Mezzanine Lenders shall have the right to appoint one (1) Observer;
- Financière Molière shall have the right to appoint one (1) Observer;
- Bright Time International Holdings shall have the right to appoint one (1) Observer; and
- the Financial Investor shall have the right to appoint up to two (2) Observers.

(ii) The Observers shall be convened in the manner described in article 8.4 (ii) and shall have the right to assist to any meetings of the Management Board. The Observers shall have the right to participate in the debates but shall not have any voting rights for any decisions of the Management Board.

(iii) The Observers shall have the right to receive the same documents as the members of the Management Board and shall be under a duty, even after they have ceased to hold office, not to divulge any information which they have concerning the Company, the disclosure of which might be prejudicial to the Company's interests, except where such disclosure is required or permitted by a legal or regulatory provision applicable to Company or is in the public interest.

(iv) Each Observer may be dismissed ad nutum by the shareholder that appointed him, and such dismissal shall not allow the Observer to perceive any indemnification.

#### 10. Extraordinary General Meetings.

10.1 General meetings of shareholders (each a General Meeting), other than the annual General Meeting, are held at the registered office or at any other place specified in the notice made by the Management Board within the time provided by law.

10.2 The agenda of such meetings is determined by the Management Board. The agenda will be specified in the notice.

10.3 The General Meeting appoints the chairman of the meeting which may be the chairman of the Management Board, director or a person chosen by the General Meeting. The chairman of the meeting chairs office and appoints a secretary, shareholder or not, responsible for drafting the minutes of the meeting.

The assembly appoints a deputy who can be a shareholder or not.

10.4 The annual General Meeting and ordinary General Meetings convened make decisions by a majority of members present or represented, with the positive vote of the Financial Investor.

**11. Powers of the General Meeting.** The General Meeting has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

#### 12. Allocation of profits.

12.1 The positive surplus in the income statement, net of overhead and operating expenses and amortizations necessary, is the benefit of society.

12.2 On net income thus determined, it is five percent to be spent on training the legal reserve; this deduction ceases to be obligatory when the reserve fund reaches one tenth of the capital.

12.3 The assignment to give the remaining profit shall be determined annually on a proposal of the Management Board by the Annual General Meeting.

This assignment may include the distribution of dividends, the creation or supply of reserve fund, a reserve, retained earnings and capital depreciation without the stated capital is reduced.

Dividends are paid to be distributed at places and times determined by the Management Board. The General Meeting may authorize the Management Board to pay dividends in any currency other than that in which the summary is made and determining of the rate of conversion of the dividend in the currency of payment.

12.4 The Management Board may decide to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

**13. Approval of accounts.** The General Meeting hears the reports of directors and auditors and discusses the annual accounts.

After the adoption of annual accounts, the General Meeting decides by special vote on the discharge of directors and commissioners. This discharge is valid only if the balance sheet and income statement are free of omission or false information concealing the true situation of the Company, and as for acts not covered by the statutes, as if they were the subject of a resolution adopted by the General Meeting.

**14. Extraordinary General Meetings.**

14.1 The extraordinary General Meeting may amend the articles in all their provisions. Invitations are made in the manner prescribed for ordinary general meetings.

14.2 Extraordinary general meetings are properly constituted and validly deliberate only as they are composed of a number of shareholders or attorney of shareholders representing at least half the capital and the agenda indicates the proposed statutory changes and where appropriate, the text of those related to the object or form of society.

14.3 If the first condition is not met, a meeting may be convened by the Management Board, under the same statutory forms within the time provided by law. The convening notice shall reproduce the agenda giving the date and result of the previous meeting.

14.4 The second meeting shall validly deliberate regardless of the quorum.

14.5 In both meetings, resolutions to be adopted must be at least two thirds of the votes validly cast or represented, with the positive vote of the Financial Investor.

14.6 General Meetings, both ordinary and extraordinary can come together and act validly, even without prior notice, whenever all shareholders are present or represented and agree to deliberate on the items on the agenda.

**15. Liquidation.** At any time, the extraordinary General Meeting may, upon the proposal of the Management Board, declare the dissolution of society. Upon dissolution of the Company, the extraordinary general rules the method of liquidation and appoint one or more liquidators whose mission is to achieve all the movable and immovable assets of the Company and satisfy the liability.

On net assets from the liquidation after the liabilities, it will be charged an amount necessary to repay the amount paid up and unredeemed shares; any surplus will be distributed pro rata among all actions.

**16. Financial Year.** The year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**17. Annual General Meetings.** The General Meeting will convene as of right in the commune headquarters, the second Thursday of June each year at 11.00 a.m. If this day is a holiday, the meeting will be held on the first banking day following, at the same time.

**18. General Provision.** For all points not covered by these statutes, the parties submit to the provisions of the Act of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

**19. Definitions.** In these articles of association:

Affiliates of a given Person means any Person who, directly or indirectly, through one or several Persons (other than an individual), controls or is controlled by such given Person, or is controlled, directly or indirectly, through one or several Persons (other than an individual), by a Person who controls such other given Person, directly or indirectly through one or several Persons (other than an individual). For the purpose of this Agreement, the term "control" (or the verb "to control") means (i) where applicable to a Person which is not an individual, the power to manage or administer such a Person, or to appoint its respective managing and administrating bodies, or to appoint a majority of members to those bodies, either through voting rights, contractually or otherwise, and (ii) where applicable to a Person which is not an individual and which is under the control of an individual, the continuous holding by that individual of more than half of the share capital of and the voting rights in such Person.

Bright Times International Holdings means a private company incorporated under the laws of Hong Kong, whose registered office is located at Unit A, 3/F., Cheong Sun Tower, 116-118 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, with a share capital of HK\$ 10,000 whose registered under the number 1727197;

CEO has the meaning ascribed to it in article 8.2 (iii);

Consolidated Annual Budget means thirty (30) Days at the latest prior to the closing of the current fiscal year, the consolidated annual budget of the Company and of each IWG Group's company, in both cases for each quarter of the next fiscal year, including (i) a forecast consolidated balance sheet, (ii) a forecast consolidated profit and loss statement, (iii) a forecast cash flow statement, including the forecast consolidated investments, and (iv) the key assumptions relating to this consolidated annual budget;

Consolidated Revised Three Years Plan means upon request of the Management Board, thirty (30) Days at the latest prior to the closing of the current fiscal year, the consolidated three years plan for the next three fiscal years of the Company and of each IWG Group's company, including (i) a forecast consolidated balance sheet, (ii) a forecast consoli-

dated profit and loss statement, (iii) a forecast cash flow statement, including the forecast consolidated investments and (iv) the key assumptions relating to this three years plan;

COO has the meaning ascribed to it in article 8.2 (iii);

Financial Investor means L Capital 3 FCPR, a fonds commun de placement à risques, represented by its management company (société de gestion) L Capital Management, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office located 22, avenue Montaigne, Paris (75008) and registered with the Companies' Registry of Paris under number 433 485 596 and any person who, in accordance with the provisions of the Shareholders Agreement, holds shares in the share capital of the Company and is an affiliate of L Capital 3 FCPR or a Financial Investor.

Financière Molière means a société privée à responsabilité limitée organized under the laws of the Kingdom of Belgium, having its registered office located 11, rue de la Montagne in Charleroi (6000), Belgium, registered at the Companies Registry of under the number 0863 268 128.

Group means the Group Companies together with the Company.

Group Companies means the companies in which the Company holds 100% of the share capital and voting rights.

IWG Group means Swiss Fashion Time GmbH, PT Switzerland GmbH, PE Time Design GmbH, Swiss Watch Group FZE, Fortune Concept Limited and PT Far East Limited.

IPO means the initial public offering of the securities of the Company on a regulated market which results in the listing of such securities on a regulated market such as Euronext Paris or the Hong Kong Stock Exchange.

Mezzanine Lenders means the Original Mezzanine Lenders, holders of one or more Securities, and any Person who (i) although not an original party, a Financial Investor, nor a Manager, holds one or more Securities, and (ii) is an Affiliate of an Original Mezzanine Lender or a Mezzanine Lender.

Original Mezzanine Lenders means LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, LFPE S.C.A. SICAR, FCPR FLFPE, and LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR.

Person means any individual or any corporation, association, partnership, co-ownership pool of securities, joint venture, limited liability, joint stock or other company, business trust, trust, organization, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

Shareholders Agreement has the meaning ascribed to it in article 7.

Subsidiaries means any Affiliate of the Company controlled by the Company.

Third Party means any Person, who is not a party to the Shareholders Agreement."

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company, acting individually, with full power of substitution, to amend the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under the above resolutions.

Thereupon, there being no further items on the agenda, the Meeting is closed.

#### *Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand Euro (EUR 10,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ILG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.405 (la Société), constituée le 13 juin 2012 suivant acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié le 25 juin 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1581. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, résident professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Giacomo Pessano, employé, résident professionnellement à Luxembourg comme se-

crétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée choisit Giacomo Pessano, employé, résident professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur et, avec le Président et le Secrétaire, le Bureau).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:\*

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions neuf cent cinquante mille dollars américains (USD 19.950.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) à vingt millions de dollars américains (USD 20.000.000,-) par l'émission de dix-neuf millions neuf cent cinquante mille (19.950.000) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.
3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 2. ci-dessus;
4. Approbation du remboursement par la Société d'un montant de huit cent mille sept cent trente dollars américains (USD 800.730,-) hors de son compte de réserves au bénéfice de Financière Molière;
5. Approbation de l'émission par la Société de cent quatre-vingt mille (180.000) warrants (les Warrants);
6. Approbation du rapport sur l'émission de Warrants, le ratio de conversion et la conversion des Warrants, établi par un réviseur d'entreprises agréé (le Rapport du Réviseur) aux fins de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés);
7. Modification et refonte des statuts de la Société afin, entre autre, d'y refléter le point 2 de l'ordre du jour;
8. Modification du registre d'actions de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2; et
9. Divers.

II. Les procurations des actionnaires de la Société représentés (les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par le mandataire des Actionnaires représentés, le Bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations des Actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur, seront annexées au présent procès-verbal.

III. D'après ladite liste de présence, la totalité des actions représentatives du capital social de la Société en circulation, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable à tous les Actionnaires présents ou représentés, chacun d'eux le reconnaissant expressément.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions neuf cent cinquante mille dollars américains (USD 19.950.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) à vingt millions de dollars américains (USD 20.000.000,-) par l'émission de dix-neuf millions neuf cent cinquante mille (19.950.000) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits,

(i) L Capital 3 FCPR, un fonds commun de placement à risque, représenté par sa société de gestion L Capital Management, une société par actions simplifiée constituée selon les lois de France, dont le capital s'élève à six millions sept cent trente mille quatre cents euro (EUR 6.730.400,-), dont le siège social est situé au 22, avenue Montaigne, Paris (75008) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 485 596, ici représenté par Giacomo Pessano, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quatre millions neuf cent cinquante-trois mille deux cent trente-sept (4.953.237) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par:

(a) un apport un numéraire d'un montant de dix-neuf millions deux cent cinquante mille cent trente-trois dollars américains (USD 19.250.133,-) (l'Apport en Numéraire A); et

(b) un apport en nature consistant en vingt-cinq millions six cent cinquante-cinq mille (25.655.000) actions qu'il détient dans le capital social de Financières TWLC, une société par actions simplifiée, constituée selon les lois de France, dont le capital social s'élève à soixante-treize millions trois cent mille euro (EUR 73.300.000,-), dont le siège social est situé au 42, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 532 654 324 (TWLC) (les Actions Apportées TWLC A), ayant une valeur totale d'au moins cinquante-sept millions cinquante mille dollars américains (USD 57.050.000,-);

L'apport des Actions Apportées TWLC A et l'Apport en Numéraire A d'un montant total de soixante-seize millions trois cent mille cent trente-trois dollars américains (USD 76.300.133) sont affectés de la manière suivante:

- quatre millions neuf cent cinquante-trois mille deux cent trente-sept dollars américains (USD 4.953.237,-) au compte de capital social nominal de la Société; et

- soixante et onze millions trois cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 71.346.896) au compte de prime d'émission de la Société.

(ii) Financière Molière, une société privée à responsabilité limitée organisée selon les lois du Royaume de Belgique, dont le capital social s'élève à cent neuf mille huit cent neuf euro (EUR109.809,-), dont le siège social est situé au 11, rue de la Montagne à Charleroi (6000), Belgique, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 0863 268 128 (Financière Molière), ici représentée par Giacomo Pessano, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cinq millions sept cent trente-six mille cent quatre-vingt-une (5.736.181) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent trente (47.397.130) actions qu'elle détient dans le capital social de TWLC (les Actions Apportées TWLC B), ayant une valeur totale d'au moins cent cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent deux dollars américains (USD 105.398.802,-);

L'apport des Actions Apportées TWLC B d'un montant total de cent cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent deux dollars américains (USD 105.398.802,-) est affecté de la manière suivante:

- cinq millions sept cent trente-six mille cent quatre-vingt-un dollars américains (USD 5.736.181,-) au compte de capital social nominal de la Société, et

- quatre-vingt-dix-huit millions huit cent soixante-et-un mille huit cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 98.861.891,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant restant de l'apport s'élevant à huit cent mille sept cent trente dollars américains (USD 800.730,-) sera affecté au compte de réserve de la Société.

(iii) Financière Racine S.à.r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3a, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Giacomo Pessano, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à un million six cent soixante-treize mille cinq cent sept (1.673.507) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de seize millions trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-sept dollars américains (USD 16.390.517,-) (l'Apport en Numéraire B), qui sera affecté de la manière suivante:

- un million six cent soixante-treize mille cinq cent sept dollars américains (USD 1.673.507,-) au compte de capital social nominal de la Société; et

- quatorze millions sept cent dix-sept mille dix dollars américains (USD 14.717.010,-) au compte de prime d'émission de la Société.

(iv) M. Stanislas Barra, né le 2 août 1978 à Paris, citoyen français, dont l'adresse est située au 26, rue Christophe Colomb, Ivry-sur-Seine (9420), ici représenté par Giacomo Pessano, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à trente-huit mille sept cent soixante-sept (38.767) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par:

- (a) un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-dix-sept dollars américains (USD 85.877,-) (l'Apport en Numéraire C); et

- (b) un apport en nature consistant en deux cent quarante-sept mille huit cent soixante-dix (247.870) actions qu'elle détient dans le capital social de TWLC (les Actions Apportées TWLC C) ayant une valeur totale d'au moins cinq cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 551.198,-);

L'apport des Actions Apportées TWLC C et l'Apport en Numéraire C d'un montant total de six cent trente-sept mille soixante-quinze dollars américains (USD 637.075,-) sont affectés de la manière suivante:

- trente-huit mille sept cent soixante-sept dollars américains (USD 38.767,-) au compte de capital social nominal de la Société; et

- cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent huit dollars américains (USD 598.308,-) au compte de prime d'émission de la Société.

(v) M. Charles Myotte, né le 8 février 1973 à Dreux, citoyen français, dont l'adresse est située au 74, rue de la Tour, Paris (75116), ici représenté par Giacomo Pessano, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à six mille deux cent quatre-vingt-quatre (6.284) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante et un mille cinq cent quarante dollars américains (USD 61.540,-) (l'Apport en Numéraire D) qui est affecté de la manière suivante:

- six mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 6.284,-) au compte de capital social nominal de la Société; et

- cinquante-cinq mille deux cent cinquante-six dollars américains (USD 55.256,-) au compte de prime d'émission de la Société.

(vi) Bright Times International Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Hong Kong, dont le capital social s'élève à dix mille dollars de Hong Kong (HK\$ 10.000,-), dont le siège social est situé à Unit A, 3/F., Cheong Sun Tower, 116-118 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, immatriculée sous le numéro 1727197, ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à sept millions quatre cent soixante-quatorze mille deux cent trente-huit (7.474.238) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en neuf (9) actions qu'elle détient dans le capital social de Swiss Watch Group FZCO, une société exonérée à responsabilité limitée constituée selon les lois de Dubaï, dont le capital social s'élève à un millions de Dirham des Emirats arabes unis (UAE 1.000.000,-), dont le siège social est situé à Dubai Airport Free Zone (PO Box 54252 / Office No. C-11), Dubaï, Emirats Arabes Unis, immatriculée au registre des sociétés exonérées sous le numéro DAFZA-FZCO-CF-003 (SWG FZCO) (les Actions Apportées SWG) ayant une valeur totale d'au moins cent vingt millions de dollars américains (USD 120.000.000,-), qui sera affecté de la manière suivante:

- sept millions quatre cent soixante-quatorze mille deux cent trente-huit dollars américains (USD 7.474.238,-) au compte de capital social nominal de la Société; et

- cent douze millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent soixante-deux dollars américains (USD 112.525.762,-) au compte de prime d'émission de la Société.

(vii) La Financière Patrimoniale d'Investissement, une société par actions simplifiée de droit français, dont le capital social s'élève à deux cent soixante-cinq millions sept cent onze mille cent quatre-vingt-dix euro (EUR 265.711.190,-), dont le siège social est situé au 24-26, rue Ballu, Paris (75009), France, et immatriculée au Registre des Sociétés de Paris sous le numéro 444 417 083, ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à dix-huit mille huit cent vingt-neuf (18.829) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix-huit dollars américains (USD 184.418,-) (l'Apport en Numéraire E) qui est affecté de la manière suivante:

- dix-huit mille huit cent vingt-neuf dollars américains (USD 18.829,-) au compte de capital social nominale de la Société; et

- cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 165.589,-) au compte de prime d'émission de la Société.

(viii) LFPE S.C.A. Sicar, une société en commandite par actions organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital est variable, dont le siège social est situé au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.398, ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à dix-huit mille huit cent vingt-neuf (18.829) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix-huit dollars américains (USD 184.418,-) (l'Apport en Numéraire F) qui est affecté de la manière suivante:

- dix-huit mille huit cent vingt-neuf dollars américains (USD 18.829,-) au compte de capital social nominale de la Société; et

- cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 165.589,-) au compte de prime d'émission de la Société.

(ix) FCPR FLFPE, un fonds commun de placement à risques, géré par LFPI Gestion, une société par actions simplifiée, dont le capital social s'élève à cent cinquante mille euro (EUR 150.000,-), dont le siège social est situé au 24-26, rue Ballu à Paris (75009), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 450 708 508, ici représenté par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à onze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (11.299) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent dix mille six cent cinquante-deux dollars américains (USD 110.652,-) (l'Apport en Numéraire G) qui sera affecté de la manière suivante:

- onze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 11.299,-) au capital social nominal de la Société; et

- quatre-dix-neuf mille trois cent cinquante-trois dollars américains (USD 99.353,-) au compte de prime d'émission de la Société.

(x) LFPI Mezzanine S.C.A. Sicar, une société en commandite par actions organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital est variable, dont le siège social est situé au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.327, ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à dix-huit mille huit cent vingt-neuf (18.829) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix-huit dollars américains (USD 184.418,-) (l'Apport en Numéraire H) qui est affecté de la manière suivante:

- dix-huit mille huit cent vingt-neuf dollars américains (USD 18.829,-) au compte de capital social nominal de la Société; et.

- cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 165.589,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de trente-six millions quatre cent cinquante et un mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 36.451.973,-) représentant l'apport total en numéraire est à la disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Les Actions Apportées TWLC A, les Actions Apportées TWLC B, les Actions Apportées TWLC C et les Actions Apportées SWG sont collectivement désignées comme les Actifs Apportés.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, l'évaluation des Actifs Apportés est certifiée par un rapport émis par FIDEWA CLAR S.A., réviseur d'entreprises agréé, daté du 27 juillet 2012, dont les conclusions sont les suivantes:

«Aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur totale des apports en nature de USD 283.000.000 résultant de l'application de la méthode d'évaluation telle que décrite [dans notre rapport] n'est pas au moins égal aux 16.228.175 nouvelles actions de ILG S.A. à émettre à une valeur nominale de USD 1,- chacune, ensemble avec une prime d'émission de USD 265.971.095,-, et une dette d'actionnaires «soulte» de USD 800.730,-»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des Actionnaires et des nouveaux actionnaires et par les membres du Bureau, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le remboursement par la Société d'un montant de huit cent mille sept cent trente dollars américains (USD 800.730,-) hors de son compte de réserve au bénéfice de Financière Molière.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver l'émission par la Société de cent quatre-vingt mille (180.000) Warrants (les Warrants).

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver et accepte que chaque Warrant, si exerçable, peut être converti en une action de la Société, ayant un montant nominal d'un dollar américain (USD 1,-).

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport du Réviseur dont les conclusions sont les suivantes:

«Aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur totale attribuée aux 180,000 warrants à émettre le 27 juillet 2012 avec une valeur nominale de USD 955.900 n'est pas au moins égal aux nombre et au pair de des nouvelles actions à émettre, si les warrants étaient exercés à la date du Rapport de Réviseur.»

Le Rapport du Réviseur restera annexé au présent acte.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et de refondre les Statuts de la manière suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est constitué par les présentes une Société luxembourgeoise, sous forme de Société anonyme.

La dénomination de la Société est ILG S.A. (la Société).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur sous toutes formes d'assistance financière, administrative, commerciale et de conseil, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, sans que ceux-ci soient substantiels ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société.

3.2 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe que la Société si cet autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital souscrit est fixé à USD 20.000.000,- (vingt millions de dollars américains) représenté par 20.000.000 (vingt millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune (ensemble les Actions).

5.2 Toutes les Actions sont et resteront nominatives.

5.3 Le capital autorisé est fixé à USD 10.000.000,- (dix millions de Dollars US), représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 juin 2017, à augmenter le capital souscrit dans des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles ou tous autres titres convertibles en actions de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 6. Actions.** La Société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la Société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7. Cession d'Actions.** Toute cession d'Actions sera soumise aux mesures et restrictions prévues à cet effet dans le pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires et la Société, tel que modifié de temps à autre (le Pacte d'Actionnaires).

**Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1 Composition du Conseil d'Administration

(i) La Société sera administrée par un conseil d'administration (le Conseil d'Administration), composé d'au moins de trois (3) membres et jusqu'à six (6) membres, y compris:

- deux (2) membres identifiés pour nomination par Financière Molière (en ce compris le CEO);
- deux (2) membres identifiés pour nomination par l'Investisseur Financier; et
- deux (2) membres identifiés pour nomination par Bright Times International Holdings (en ce compris le COO).

(ii) Les candidats identifiés par les actionnaires respectifs seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur rémunération (le cas échéant) et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent être nommés pour une durée de plus de six (6) ans mais sont admissibles à une re-nomination à la fin de leur mandat.

(iii) Chaque membre du Conseil d'Administration peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale, sur proposition de l'actionnaire qui l'a identifié pour nomination et qui identifiera pour nomination le remplaçant du membre révoqué.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil d'Administration, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale pendant son mandat. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration, la majorité des autres membres du Conseil d'Administration peuvent y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive du nouveau membre du Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée Générale.

## 8.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière à un président directeur général (le CEO) et un chef d'exploitation (le COO), agissant soit individuellement ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

## 8.3 CEO et COO

(i) Le CEO sera nommé parmi les candidats proposés par Financière Molière. En tout état de cause, le CEO peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale, sur proposition de Financière Molière. Le CEO est automatiquement membre du Conseil d'Administration.

Le CEO devra gérer les affaires journalières de la Société vis-à-vis des tiers, conformément avec son objet social, sous réserve des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration.

(ii) le COO sera nommé parmi les candidats proposés par Bright Times International Holdings. En tout état de cause, le COO peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'Assemblée Générale, sur proposition de Bright Times International Holdings. Le COO est automatiquement membre du Conseil d'Administration.

Le COO devra disposer de droits opérationnels en relation avec la gestion journalière des affaires de la Société, sous réserve des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration.

## 8.4 Procédure

(i) Le Conseil d'Administration doit élire en son sein un président (le Président) parmi ses membres proposés par l'Investisseur Financier, et peut désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales. Le Président n'aura pas de voix prépondérante.

(ii) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation (i) du Président du Conseil d'Administration ou (ii) du CEO et du COO agissant conjointement, et au moins une fois tous les trimestre, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg mentionné par le Président du Conseil d'Administration ou le CEO et le COO dans la convocation à la réunion, qui peut être envoyée par e-mail, fax ou lettre.

(iii) Sauf accord contraire de tous les membres du Conseil d'Administration, les convocations à toute réunion du Conseil d'Administration seront données à tous les administrateurs au moins cinq (5) jours à l'avance et devront comporter l'ordre du jour de la réunion, et toute la documentation raisonnable et/ou information relative à chacun des points listés à l'ordre du jour, afin permettre aux membres du Conseil d'Administration de prendre une décision.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil d'Administration.

(vi) Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un membre proposé par l'Investisseur Financier. Les décisions du Conseil d'Administration sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés, à condition que l'approbation des décisions du Conseil d'Administration relatives à des décisions stratégiques telles qu'indiquées dans l'article 8.5 doit impérativement inclure le vote positif d'un des membres proposé par l'Investisseur Financier. Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 8.5 Décisions Stratégiques

(i) Les décisions stratégiques suivantes requièrent l'approbation du Conseil d'Administration. Le CEO et le COO ne prendront aucune des décisions suivantes, et ne prendront aucune mesure qui conduiraient en pratique aux mêmes conséquences que la prise des décisions suivantes en ce qui concerne la Société et les sociétés d'IWG Group, sans l'approbation préalable du Conseil d'Administration:

- a. toute approbation et modification du Budget Annuel Consolidé et du Plan Consolidé Révisé sur Trois Années;
- b. toute conclusion, modification ou annulation de tout contrat conclu entre les Sociétés du Groupe IWG et toutes parties liées;
- c. toute conclusion, modification ou annulation de tout contrat conclu une société du Groupe IWG et un tiers qui représenterait un montant total du chiffre d'affaire égal ou supérieur à EUR 1.500.000 durant l'année fiscale concernée;
- d. l'achat de, ou la souscription à, ou l'attribution de tout actif (tangible ou intangible, en ce compris des actions dans des sociétés et toute entreprise ou activité) par la Société ou les sociétés du Groupe IWG, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, qui ne dépasserait, individuellement, pas plus de EUR 350.000 durant l'année fiscale concernée;
- e. toute proposition faite par l'Assemblée Générale pour approuver les comptes consolidés ainsi que les comptes annuels, et tout vote par la Société concernant l'approbation par la Société des comptes annuels des Sociétés du Groupe IWG;
- f. toute signature, modification, renouvellement, annulation ou violation, verbal ou écrit, de tout contrat conclu entre les actionnaires de la Société et/ou leurs Affiliés, et la Société et/ou une de ses Filiales;
- g. le IPO de la Société ou une des Sociétés du Groupe IWG;
- h. le recrutement, la nomination, révocation et l'augmentation de la rémunération et des bénéfices en nature de tout Gérant (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires), autre qu'un gérant/administrateur ou employé de la Société ou des sociétés du Groupe IWG, dont la rémunération brute dépasse EUR 90.000 durant une année fiscale, ou une décision qui résulte d'une augmentation de la rémunération (bénéfice en nature compris) de 15% de la rémunération brute payée en comparaison avec l'année fiscale précédente;
- i. la mise en œuvre de plan d'option de souscription, plans d'attribution d'actions gratuites, épargne d'entreprise (ou l'équivalent selon la loi applicable), plans d'intéressement obligatoire ou facultatif ou autres plans similaires au sein de la Société ou des Sociétés du Groupe IWG;
- j. la création, la liquidation judiciaire, l'acquisition ou la cession, directement ou indirectement, de toute filiale, bureau d'affaire ou succursale, la conclusion de toute joint-venture ou accord de coopération avec toute entité, ainsi que la liquidation, dissolution et la liquidation judiciaire de toute entité du Groupe;
- k. toute modification dans les statuts de la Société ou des sociétés du Groupe IWG;
- l. toute proposition faite à l'Assemblée Générale afin d'émettre des titres de toute sorte, ou tout vote par la Société concernant l'émission de titres de toute sorte par les sociétés du Groupe IWG;
- m. tout changement ou direction dans les activités de la Société ou des Sociétés du Groupe IWG ou la cession de toute ou une partie de leurs activités;
- n. toute décision qui exigerait l'approbation préalable des Prêteurs Mezzanine, ou des prêteurs principaux de la Société ou du Groupe IWG;
- o. l'engagement de toute nouvelle dette et la modification des termes et conditions de toute facilité de crédit pour un montant supérieur à EUR 500.000 au sein de la Société ou du Groupe IWG;
- p. l'octroi de tous avenants, garanties ou sûretés pour un montant supérieur à EUR 500.000 par la Société ou les sociétés du Groupe IWG pour le bénéfice des Filiales ou de toute Partie Tierce;
- q. toute proposition faite par les Actionnaires concernant la nomination ou la révocation des auditeurs statutaires de la Société, ainsi que la nomination ou la révocation des auditeurs statutaires des sociétés du Groupe IWG (ou l'équivalent selon la loi applicable);
- r. l'initiation, le règlement, ou le rejet de toute réclamation, action ou procédure d'un montant supérieur à EUR 100.000 au sein de la Société ou du Groupe IWG;
- s. tout vote fait par la Société lors des assemblées générales des actionnaires de toutes sociétés du Groupe IWG, et
- t. tout engagement concernant l'exécution d'un quelconque des actes visés aux paragraphes (a) à (s) ci-dessus ou l'octroi d'une option ou de toute autre contrat dont l'exercice exigerait ou pourrait exiger l'exécution d'un de ces actes.

(ii) Nonobstant les dispositions du paragraphe (i) ci-dessus, la gérance du Groupe peut prendre chacune des décisions visées ci-dessus, ou prendre toute mesure qui en pratique conduirait aux mêmes conséquences que la prise de ces décisions, sans avoir obtenu l'accord écrit préalable du Conseil d'Administration, si cette décision est expressément visée dans le Budget Annuel Consolidé, dûment approuvée par le Conseil d'Administration.

#### 8.6 Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou, par la signature unique du CEO dans les limites de la gestion journalière.

(ii) La Société sera aussi engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil d'Administration.

#### Art. 9. Observateur.

(i) Jusqu'à cinq (5) observateurs seront nommés afin d'observer le Conseil d'Administration (les Observateurs) étant prévu que:

- les Prêteurs Initiaux Mezzanine auront le droit de nommer un (1) Observateur;
- Financière Molière aura le droit de nommer un (1) Observateur;
- Bright Times International Holdings aura le droit de nommer un (1) Observateur; et
- l'Investisseur Financier aura le droit de nommer jusqu'à deux (2) Observateurs.

(ii) Les Observateurs seront convoqués de la manière décrite à l'article 8.4 (ii) et auront le droit d'assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration. Les Observateurs auront le droit de participer aux débats mais n'auront pas de droits de vote sur les décisions du Conseil d'Administration.

(iii) Les Observateurs auront le droit de recevoir les mêmes documents que les membres du Conseil d'Administration et seront dans l'obligation, même après la cessation de leurs fonctions, de ne divulguer aucune information en leur possession concernant la Société, dont la divulgation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, sauf lorsque cette divulgation est requise ou autorisée par une disposition légale ou réglementaire applicable à la Société ou si celle-ci est dans l'intérêt public.

(iv) Chaque Observateur peut être révoqué ad nutum par l'actionnaire qui l'a nommé, et cette révocation ne permettra pas la perception d'une quelconque indemnité.

#### Art. 10. Assemblées Générales Extraordinaires.

10.1 Les assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale), autres que l'assemblée générale annuelle, se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le Conseil d'Administration, dans les délais prévus par la loi.

10.2 L'ordre du jour de ces assemblées est arrêté par le Conseil d'Administration. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

10.3 L'Assemblée Générale désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du Conseil d'Administration, un administrateur ou une personne choisie par l'Assemblée Générale. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

10.4 L'Assemblée Générale ordinaire annuelle et les Assemblées Générales ordinaires convoquées prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés, avec le vote positif de l'Investisseur Financier.

**Art. 11. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

#### Art. 12. Affectation des bénéfices.

12.1 L'excédent positif du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

12.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

12.3 L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale annuelle.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 13. Approbation des comptes.** L'Assemblée Générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan et le compte de résultat ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la Société, et, quant aux actes non prévus par les statuts, que si ceux-ci ont fait l'objet d'une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

**Art. 14. Assemblées Générales Extraordinaires.** L'Assemblée Générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le Conseil d'Administration, dans les mêmes formes statutaires, dans les délais prévus par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix valablement exprimées ou représentées, avec le vote positif de l'Investisseur Financier.

Les Assemblées Générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 15. Liquidation.** A tout moment, l'Assemblée Générale extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la Société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 16. Exercice Social.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 17. Assemblées Générales Annuelles.** L'Assemblée Générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 18. Dispositions Générales.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

**Art. 19. Définitions.** Dans ces statuts:

Affiliés d'une Personne donnée signifie toute Personne qui, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs Personnes (autre qu'une personne physique), contrôle ou est contrôlée par cette Personne donnée, ou est contrôlée, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs Personnes (autre qu'une personne physique), par une Personne qui contrôle cette autre Personne donnée, directement ou indirectement à travers une ou plusieurs Personnes (autre qu'une personne physique). Aux fins de ce Contrat, le terme «contrôle» (ou le verbe «contrôler») signifie (i) si applicable à une Personne qui n'est pas une personne physique, le pouvoir de gérer ou administrer cette Personne, ou de nommer ses organes de gestion et d'administration, ou de nommer une majorité des membres de ces organes, soit à travers des droits de vote, contractuellement ou autrement, et (ii) si applicable à une Personne qui n'est pas une personne physique et qui est sous le contrôle d'une personne physique, le détention continue par cette personne physique de plus de la moitié du capital social et les droits de vote dans cette Personne.

Bright Times International Holdings signifie une société privée constituée selon les lois de Hong Kong, dont le siège social est situé à Unit A, 3/F., Cheong Sun Tower, 116-118 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, dont le capital social s'élève à HK\$10.000 et immatriculée sous le numéro 1727197,

CEO a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.2 (iii);

Budget Annuel Consolidé signifie trente (30) jours au plus tard avant la clôture de l'exercice fiscal concerné, le budget annuel consolidé de la Société et de chacune des sociétés du Groupe IWG, dans les deux cas pour chaque trimestre de la prochaine année fiscale, y compris (i) un bilan prévisionnel consolidé, (ii) un état prévisionnel consolidé des pertes et profits, (iii) un tableau prévisionnel des flux de trésorerie, y compris une prévision des investissements consolidés, et (iv) les principales hypothèses relatives à ce budget annuel consolidé;

Plan Consolidé Révisé sur Trois Années signifie, sur demande du Conseil d'Administration, trente (30) jours au plus tard avant la clôture de l'exercice fiscal concerné, le plan consolidé sur trois années pour les trois prochains exercices fiscaux de la Société et de chacune des sociétés du Groupe IWG, en ce compris (i) un bilan prévisionnel consolidé, (ii) un

état prévisionnel consolidé des pertes et profits, (iii) un tableau prévisionnel des flux de trésorerie, y compris une prévision des investissements consolidés, et (iv) les principales hypothèses relatives à ce plan sur trois années;

COO a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.2 (iii);

Investisseur Financier signifie L Capital 3 FCPR, un fonds commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion L Capital Management, une société par actions simplifiée, constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 22 avenue Montaigne, Paris (75008) et immatriculée au Registre des Sociétés de Paris sous le numéro 433 485 596 et toute personne qui, conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires, détient des actions dans le capital social de la Société et est un affilié de L Capital 3 FCPR ou un Investisseur Financier.

Financière Molière signifie une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social au 11, rue de la Montagne à Charleroi (6000) Belgique, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 0863 268 128.

Groupe signifie les Sociétés du Groupe ensemble avec la Société.

Sociétés du Groupe signifie les sociétés dans lesquelles la Société détient 100% du capital social et des droits de vote.

Groupe IWG signifie Swiss Fashion Time GmbH, PT Switzerland GmbH, PE Time Design GmbH, Swiss Watch Group FZE, Fortune Concept Limited et PT Far East Limited.

IPO signifie l'offre publique initiale de titres de la Société sur un marché réglementé qui se traduit par l'inscription de ces titres sur un marché réglementé tel qu'Euronext Paris ou la Bourse de Hong Kong.

Prêteurs Mezzanine signifie les Prêteurs Initiaux Mezzanine, détenteurs d'un ou plusieurs Titres, et toute Personne qui (i) bien qu'elle ne soit pas une partie initiale, un Investisseur Financier, ni un Gérant, détient un ou plusieurs titres et (ii) est un Affilié d'un Prêteur Initial Mezzanine ou un Prêteur Mezzanine.

Prêteurs Initiaux Mezzanine signifie LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, LFPE S.C.A. SICAR, FCPR FLFPE et LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR;

Personne signifie toute personne physique ou toute société, association, partenariat, copropriétaire de titre, joint venture, société à responsabilité limitée, société anonyme ou autre société, trust, fiducie, organisation, entreprise ou gouvernement ou tout organisme gouvernementale ou subdivision politique de celui-ci;

Pacte d'Actionnaires a la signification qui lui est donnée à l'article 7;

Filiales signifie tout Affilié de la Société contrôlé par la Société;

Partie Tierce signifie toute Personne qui n'est pas une partie au Pacte d'Actionnaires.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de modifier le registre des actions de la Société pour y refléter les modifications adoptées dans les résolutions précédentes.

Sur ces faits, aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à dix mille Euros (EUR 10.000,-)

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des parties comparantes et aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: V. SCHMITT, G. PESSANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 juillet 2012. Relation: RED/2012/1017. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 juillet 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012098345/1123.

(120134924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

—  
In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Morgan Stanley Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 26 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077, on 30 April 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.610 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1780, on August 4, 2011.

The meeting is declared open with Jennifer CHRIST, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of thirty-one thousand three hundred and fourteen dollars of the United States of America (USD 31,314.-) so as to raise it from its present amount of two hundred seventy-seven thousand five hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 277,511.-) to three hundred and eight thousand eight hundred and twenty-five dollars of the United States of America (USD 308,825.-).

2 To issue thirty-one thousand three hundred and fourteen (31,314) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement a risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euros (EUR 191,580.-) whose registered office is at 6, place de la République Dominicaine - 75017 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121 and to accept payment in full for such new shares including payment of a share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1) to 3) of the agenda of the meeting.

5 Miscellaneous.

II. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholder present, by the proxy of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of thirty-one thousand three hundred and fourteen dollars of the United States of America (USD 31,314.-) so as to raise it from its present amount of two hundred seventy-seven thousand five hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 277,511.-) to three hundred and eight thousand eight hundred and twenty-five dollars of the United States of America (USD 308,825.-).

### *Second resolution*

The general meeting resolved to issue thirty-one thousand three hundred and fourteen (31,314) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Jennifer Christ, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement a risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, by virtue of a proxy given on July 17, 2012 (the "Subscriber").

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for thirty-one thousand three hundred and fourteen (31,314) new shares, having each a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-), and to make payment for such new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty-one thousand three hundred and fourteen dollars of the United States of America and twenty-four cents (USD 31,314.24), by a contribution in cash in an aggregate amount of sixty-two thousand six hundred and twenty-eight dollars of the United States of America and twenty-four cents (USD 62,628.24).

The Subscriber acknowledged that for rounding purposes the amount of the share premium is slightly higher than the amount of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per new share as agreed between the Company and the Principal on 30 April 2008.

The amount of sixty-two thousand six hundred and twenty-eight dollars of the United States of America and twenty-four cents (USD 62,628.24) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the thirty-one thousand three hundred and fourteen (31,314) new shares to the Subscriber.

### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at three hundred and eight thousand eight hundred and twenty-five dollars of the United States of America (USD 308,825.-) divided into three hundred and eight thousand eight hundred and twenty-five (308,825) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

Nothing else being on the agenda, and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase and capital reduction are estimated at one thousand four hundred and fifty Euro (EUR 1,450.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Follows the French translation:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Morgan Stanley Infrastructure S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 30 avril 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 137.610 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1780 du 4 août 2011.

L'assemblée est présidée par Jennifer CHRIST, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trente et un mille trois cent et quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31.314,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 277.511,-) à un montant de trois cent et huit mille huit cent et vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 308.825,-).

2. Emission de trente et un mille trois cent et quatorze (31.314) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégerie régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ayant un capital social de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 191.580,-) et ayant son siège social au 6, place de la République Dominicaine, F-75017 Paris, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions incluant une prime d'émission par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1) à 3) ci-dessus de l'ordre jour.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trente et un mille trois cent et quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31.314,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 277.511,-) à un montant de trois cent et huit mille huit cent et vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 308.825,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre trente et un mille trois cent et quatorze (31,314) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégerie régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ici représentée par Jennifer Christ, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris (France) le 17 juillet 2012 (le «Souscripteur»).

Ladite procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire trente et un mille trois cent et quatorze (31,314) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission par apport en espèces d'un montant total de trente et un mille trois cent et quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-quatre cents (USD 31,314.24), soit un montant total de soixante-deux mille six cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-quatre cents (USD 62.628,24).

Le Souscripteur accepte que pour les besoins d'arrondissement le montant de la prime d'émission est légèrement plus bas que le montant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par actions nouvelles, tel que convenu entre la Société et le Souscripteur en date du 30 avril 2008.

En conséquence le montant intégral de soixante-deux mille six cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-quatre cents (USD 62.628,24) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'attribuer trente et un mille trois cent et quatorze (31.314) actions nouvelles au Souscripteur.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent et huit mille huit cent et vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 308.825,-) représenté par trois cent et huit mille huit cent et vingt-cinq (308.825) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation et Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Christ, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. LAC/2012/35313. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012098493/189.

(120135633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**more2day S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 127.908.

Im Jahre zwei tausendzwoölf, am zwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri HELLINCKX, Notar mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft more2day S.A. mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 127.908, gegründet gemäss notarieller Urkunde, am 20. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1354 vom 4. Juli 2007, und deren Statuten zuletzt abgeändert wurden gemäss notarieller Urkunde vom 21. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2293 vom 23. November 2009.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Dominik MUSTI, Kaufmann, wohnhaft in D-54329 Konz, Ausoniustrasse 8, welcher auch die Funktion des Stimmzählers übernimmt.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt: Erweiterung des Gesellschaftszweckes um folgenden Absatz:

„Zweck der Gesellschaft ist ferner der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere

Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen."

Alsdann wurde nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachfolgender Beschluss gefasst:

*Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- a) das Betreiben eines Friseursalons;
- b) die Beratung, die Schulung, die Projektleitung im Friseurhandwerk sowie der Handel und die Vermittlung von Friseurartikeln;
- c) der Handel und die Vermittlung von Dienstleistungen und Waren.

Zweck der Gesellschaft ist ferner der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. MUSTI, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35604. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 1. August 2012.

Référence de publication: 2012097889/60.

(120135569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Albireo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.130.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique d'Albireo Properties S.à r.l. prises le 20 Juillet 2012*

L'unique Associé d'Albireo Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,
- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012097902/22.

(120135583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 141.167.

—  
Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2008, acte publié au Mémorial C no 2261

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l.

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2012098294/15.

(120135986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Amber Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.199.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique d'Amber Properties S.à r.l. prises le 20 Juillet 2012*

L'unique Associé d'Amber Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012097912/22.

(120135582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Anton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.244.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique d'Anton Properties S.à r.l. prises le 20 Juillet 2012*

L'unique Associé d'Anton Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012097917/22.

(120135581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sky Flensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098736/10.

(120134541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Hifimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.966.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2012:

- a renouvelé Monsieur Christophe LEVIE dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013;

- n'a pas renouvelé Monsieur Tonny VAN DOORSLAER dans son mandat d'administrateur de la société;

- n'a pas renouvelé Monsieur Simon DE WASSEIGE dans son mandat d'administrateur de la société;

- a nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, Monsieur Stefaan DE CORTE, né le 1<sup>er</sup> août 1962 à Gand (Belgique), demeurant à B-1430 Rebecq, Drève des Hêtres Rouges, Bierg 10, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013;

- a nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, la société T.C.L., ayant son siège social à B-9051 Gent (Afsnee), Goedingenstraat 24, dont le numéro d'entreprise est le 0433.015.027, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013. La société T.C.L. sera représentée par Monsieur Tonny VAN DOORSLAER, né le 1<sup>er</sup> août 1951 à Baasrode (Belgique), demeurant à B-9230 Wetteren, 45 Duilhoekstraat;

- a renouvelé Madame Sylvia VERGAUWEN dans son mandat de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Le Conseil d'Administration du 6 juin 2012 qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire a:

- pris acte de la démission de Monsieur Christophe LEVIE de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société;

- nommé en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, Monsieur Stefaan DE CORTE, né le 1<sup>er</sup> août 1962 à Gand (Belgique), demeurant à B-1430 Rebecq, Drève des Hêtres Rouges, Bierg 10, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098320/30.

(120135666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---